



# Harcèlement et éviction par mes propriétaires

Par **DamsErg**, le **10/12/2023** à **19:26**

Tout d'abord, bonjour à tous,

J'ai vraiment besoin de conseil, car je ne sais pas quoi faire.

Pour faire bref, je suis en colocation avec le fils de mes propriétaires.

En début d'année, j'ai dû trouver un appartement pour ma dernière année d'étude supérieure et je cherchais une colocation, car je préfère cela à vivre seul (c'est toujours plus agréable quand le logement est vivant.). Je trouve un appartement qui appartient à un couple qui a tous les deux autour de la soixantaine, très sympathique au téléphone et très arrangeant au début. Seul point sombre, je suis en colocation avec leur fils. Ils me disent que ce dernier a un léger handicap, mais pour être honnête, cela ne me dérange pas du tout, j'ai grandi avec mon oncle avec le même handicap à la maison donc vraiment aucun souci.

Les choses commencent à se dégrader quand je reçois une première lettre de mon propriétaire par mail me disant que je suis sale, que le logement est dégoûtant, que je m'étaie, etc. Le fait est que ce n'est pas le cas. À ce moment-là, je me dis que nous n'avons pas les mêmes standards de propreté et que je pourrais faire un effort. J'essaie donc de ne rien laisser traîner, de ne pas laisser de vaisselles (habituellement, il n'y avait que ma tasse de café dans l'évier.), de bien nettoyer après moi, etc.

Sauf que ce n'est jamais assez, les lettres sont de plus en plus insultantes, on me demande de partir, on me dit que je suis dégoûtant, et surtout, on me dit que, et je cite "nous n'avons pas le même mode de vie" (j'ai un nom de famille à consonance du moyen-orient bien que je n'aie pas grandi dans cette culture.).

On m'a aussi appelé afin de discuter du soucis (je pensais que c'était juste de l'incompréhension de leurs parts ou de la mienne.) et ils ont fini par m'avouer que c'était moi le problème et que je leur volais des objets (une couette et des verres, je ne comprends pas

d'où ça vient).

Durant cet appel, j'apprends que nous n'avons pas du tout la même définition de la colocation. En gros ce qu'ils m'ont dit, c'est que je ne dois laisser aucune trace de ma présence dans le logement, que je ne dois surtout pas déranger leurs fils d'une manière ou d'une autre, que je ne dois rien laisser à l'extérieur (j'ai un petit bac dans lequel je mets mes épices, huile d'olive et vinaigre qui est placé sur le comptoir de la cuisine.). Le fait est que je suis le seul à utiliser le comptoir de la cuisine, car leur fils ne mange pas dans la cuisine, mais dans le salon (salon dans lequel j'ai interdiction d'entrer). De mon point de vue, la colocation est un partage. Je laissais mes épices et mes condiments à l'extérieur, car il peut les utiliser aussi, j'essaie de partager au maximum.

Aujourd'hui, j'ai reçu une lettre m'indiquant que je dois quitter le logement, alors que je paie mon loyer en temps et en heure, que je nettoie régulièrement et qu'une femme de ménage passe toutes les 2 semaines en appoint. Cette dernière lettre fut particulièrement blessante. Pour les citer, je suis "dégoutant", je crie (pardon ?), je surconsomme à la fois l'eau, l'électricité et le gaz (je ne suis dans le logement qu'à partir de 19 h minimum, car mes études me prennent beaucoup de temps.).

Je vais quitter le logement, car cette situation devient invivable, et cela a réveillé des crises d'angoisse. Je me sens constamment observé par mon colocataire qui appelle ses parents tous les jours pour leur faire un rapport détaillé de mes agissements. Trouver un appartement pendant la période de Noël est compliqué donc je vais devoir loger chez des amis en attendant de trouver un autre appartement.

Que puis-je faire dans cette situation ? Quel recours possible ? puis-je porter plainte ?

Par **Marck.ESP**, le **10/12/2023 à 19:52**

Bonsoir et bienvenue

Un dépôt de plainte pour harcèlement ?

Il serait plutôt conseillé de passer par la conciliation, mais si vous y tenez, vous pouvez vous rendre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie territorialement compétents, ou encore écrire au procureur de la République.

Vous devrez expliquer en détail les faits de harcèlement que vous avez subis et fournir tous les éléments de preuve dont vous disposez, tels que des messages, des enregistrements ou des témoignages de personnes ayant été témoins des faits.

Par **Pierrepauljean**, le **10/12/2023** à **22:03**

bonjour

avez vous un bail de colocation? c'est à dire un bail unique signé pr les 2 colocataires

ou bien s'agit il d'un bail d'une chambre meublée avec accès aux pièces communes?